



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Orne

**Mairie de DOMFRONT-EN-POIRAIE**  
**Château - Hôtel de ville**  
**Place de la Roirie**  
**61700 DOMFRONT-EN-POIRAIE**

Dossier suivi par : Raphaël GUERIN

Objet : demande de déclaration préalable

A Alençon, le 02/12/2022

numéro : dp14522D0074

demandeur :

adresse du projet : 8 Grande Rue (AV 167) 61700 DOMFRONT EN  
POIRAIE

M.Mme GUERIN DIDIER ET CATHERINE  
33 rue du 22 septembre  
92400 COURBEVOIE

nature du projet : Ravalement

déposé en mairie le : 21/11/2022

reçu au service le : 23/11/2022

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable -

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

**Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.**

L'architecte des Bâtiments de France

Anne CHEVILLON

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du code de l'urbanisme.